



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2022-27

AVIS est donné que le conseil municipal de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, a adopté le **règlement 2022-27** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser la classe d'usage H-c – *Habitation bifamiliale isolée* à l'intérieur de la zone 334-Ha.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 26 octobre 2022, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 1^{er} novembre 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2022, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 16 novembre 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière